

COMMUNE DE LALIZOLLE

Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Desfarges et Pernet, Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Délibération n°2024-0126_010

Objet : Installation et configuration d'un système de vidéo protection : demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP)

Compte-tenu des fréquentes incivilités et dégradations des biens publics aux abords de la mairie ces dernières années,

Vu l'appel à projet annuel du FIDP pouvant financer les systèmes de vidéo protection entre 20 et 50 %,

Au vu des offres proposées, c'est l'entreprise Auvergne Numérique Distribution qui a été retenue pour l'installation et la configuration du système et l'entreprise Direct Signalétique pour la fourniture de la signalisation correspondante.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 2 581,84 € HT
- Etat : 1 290,92 €
- autofinancement : 1 290,92 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat de 1 290,92 €
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

